Règlement du Périscolaire de Vézelois « Les Prailloux »

2026-2027

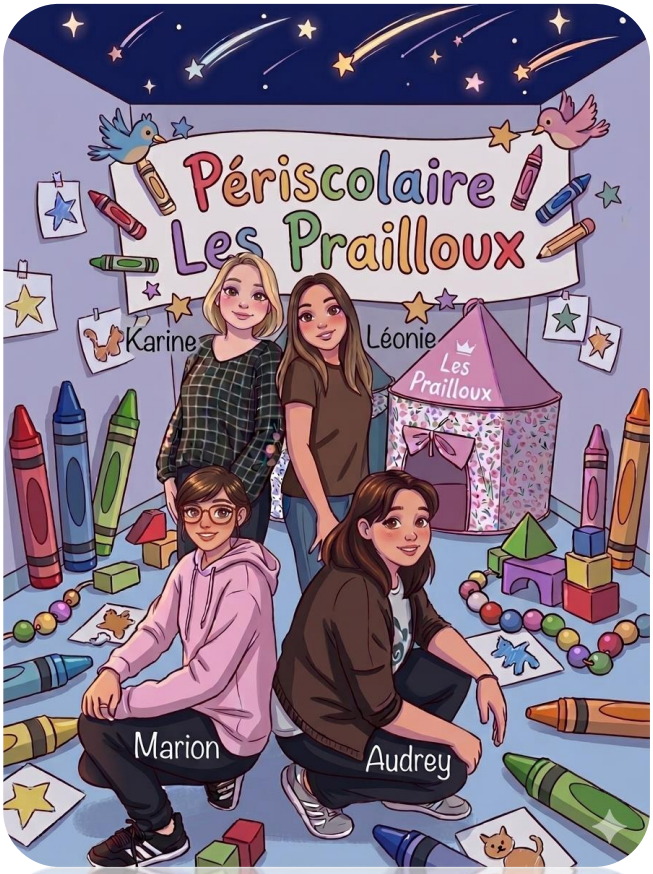

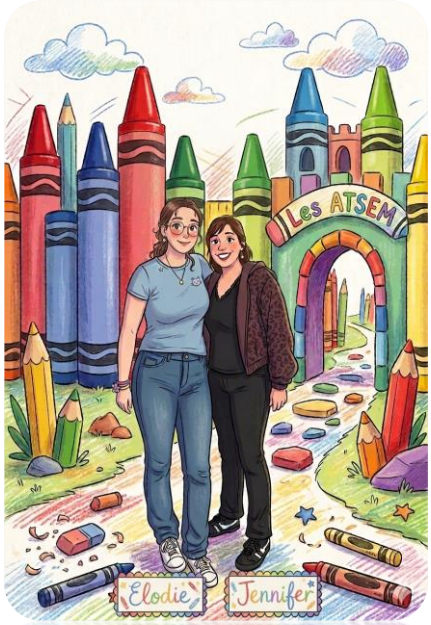

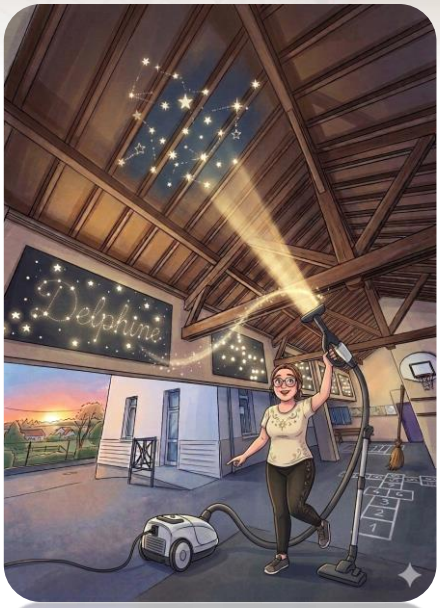

Accueil de Loisirs « Les Prailloux »

145 rue de l'école 90400 VEZELOIS

Tél. direction : 07 67 02 88 47 ou 07 67 12 39 30

Mairie : 03 84 56 04 95

direction.clsh@vezelois.fr

www.vezelois.fr

Taux d'encadrement

La commune de Vézelois met à la disposition des familles dont l'enfant est scolarisé en école maternelle ou élémentaire un accueil périscolaire ainsi qu'un service de restauration.

La commune de Vézelois met en place le taux d'encadrement suivant :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans,

Les enfants seront donc acceptés dans la limite des seuils autorisés.

L'accueil fonctionne en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est assuré par des animateurs qui assurent la surveillance et l'animation de vos enfants.

Le fonctionnement

- **Le matin (7h30 à 8h30)**

Par mesure de sécurité, les parents doivent confier leur(s) enfant(s) au responsable de l'accueil dans l'enceinte du périscolaire aussi bien pour les maternelles que pour les élémentaires.

Pour un réveil en douceur et le respect du rythme de chaque enfant, l'équipe d'animation propose des espaces jeux : coin lecture, dessins, jeux de société et temps libre. C'est un moment privilégié de confort et de détente pour bien se préparer à la journée.

- **Le midi (11h30 à 13h30)**

L'équipe d'animation récupère les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Suivant les effectifs, nous avons deux services de restauration :

- 1er service avec 1 groupe de maternelles et 1 groupe d'élémentaires (dans 2 salles séparées),
- 2eme service avec 1 groupe d'élémentaires

Selon les effectifs, ce fonctionnement est susceptible d'être modifié.

Les enfants sont encouragés à participer à la gestion de la vie à table (répartition des tâches entre les membres d'une même table : service de l'eau, empilement des assiettes etc..).

Avant ou après le repas, l'équipe d'animation propose des activités sportives, collectives ou manuelles aux enfants. Les enfants peuvent également jouer librement sous la surveillance des adultes.

Depuis de nombreuses années, la commune a pour habitude de faire appel à des bénévoles qui peuvent être des parents, des grands-parents avec ou sans lien avec les enfants.

Le but de nos bénévoles est d'essayer de créer des liens intergénérationnels et de sortir du schéma classique animateur/enfant (objectif du Projet Pédagogique)

Nous proposons également un service de **garderie le midi sans repas (de 11h30 à 12h30 et/ou de 13h00 à 13h30).**

- **Le soir (16h30 à 18h30)**

Les enfants sont récupérés dans leurs classes respectives à la fin de l'école pour prendre leur goûter ensemble (fourni par vous, parents)

Pour la sécurité, les chewing-gums et les sucettes sont interdits au périscolaire, merci de ne pas mettre ces sucreries dans les boites à goûter de vos enfants.

Chaque soir de la semaine, après le goûter, l'équipe met en place des activités différentes dédiées aux élémentaires et aux maternelles (initiations sportives, activités manuelles, jeux sportifs et collectifs et/ou jeux libres).

La sortie de l'accueil de loisirs

Le soir les enfants quittent le centre et sont pris en charge par leur famille ou les personnes désignées sur la fiche de renseignements.

L'horaire de fermeture de l'accueil est 18h30.

A partir de 19h00, sans nouvelles de la famille, l'enfant sera confié à la gendarmerie.

Si un de vos enfants doit être récupéré par une personne qui n'est pas inscrite sur le dossier, vous devez impérativement nous contacter par mail, direction.clsh@vezelois.fr ou au 07-67-02-88-47 (appel + sms) en nous indiquant le nom, prénom de la personne désignée ainsi que l'heure prévue du départ. Pour assurer la sécurité de votre ou vos enfants(s), une pièce d'identité lui sera demandée au moment de la remise de l'enfant ou des enfants.

L'inscription

Suite à la mise en place du portail famille de Berger-Levrault (site internet) quand vous retournerez votre dossier d'inscription, il sera enregistré, puis, un identifiant vous sera remis afin que vous, parents, gériez le planning de présence de votre ou vos enfants.

Pour une première connexion : créer votre compte (adresse mail + code envoyé par la responsable du périscolaire) Créer votre compte, votre mot de passe etc..

Pour une connexion habituelle : entrer votre adresse mail et votre mot de passe.

Procédure d'inscription

1. Connexion
2. Planning des activités
3. Réservations
4. Remplir les données

ATTENTION

Les inscriptions et les désinscriptions aux temps d'accueil périscolaire ainsi qu'à la restauration scolaire doivent se faire 48 heures avant le jour concerné en jour ouvré (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

C'est-à-dire, le lundi pour les inscriptions du jeudi et du vendredi et le Jeudi pour les inscriptions du lundi et du mardi

Si le délai de 48h n'est pas respecté pour la désinscription, la prestation vous sera facturée.

- **Enfant Malade**

Si votre enfant est malade, contactez-nous par téléphone ou par mail avant 8h30 pour annuler les prestations du jour. Un justificatif ou un certificat médical vous sera demandé pour éviter toutes prestations facturées.

- **Enseignants absents / Grève des enseignants**

Si l'enseignant de votre enfant est absent, merci de nous informer rapidement pour nous dire si votre enfant sera présent à la restauration scolaire ou non.

La tarification

		Animation Matin, midi (sans repas), Soir.	Animation midi avec repas.	Animation du soir
QF	Pour	Pour ½ heure	Pour 2 heures	Pour ½ heure
Tranche 1 : De 0 à 500	Vézelois, Autrechêne	1 €	6,20 €	1 €
	Extérieur	*1,20 €*	*7,40 €*	*1,20 €*
Tranche 2 : De 501 à 1000	Vézelois, Autrechêne	1,05 €	6,55 €	1,05 €
	Extérieur	*1,30 €*	*8,15 €*	*1,30 €*
Tranche 3 : De 1001 à 1500	Vézelois, Autrechêne	1,10 €	6,95 €	1,10 €
	Extérieur	*1,40 €*	*8,60 €*	*1,40 €*
Tranche 4 : Supérieur ou égale à 1501	Vézelois, Autrechêne	1,20 €	7,70 €	1,20 €
	Extérieur	*1,60 €*	*9,70 €*	*1,60 €*

Pour le bien de tous, enfants, parents et équipe d'animation, merci de respecter les horaires. Tout retard entraînera une pénalité de 10€ sur votre facturation.

La facturation

Tous les mois, vous recevrez par courrier une facture relative aux services utilisés le mois précédent. Elle est établie en fonction des demi-heures de présence et des inscriptions de(s) l'enfant(s).

Vous pouvez régler vos factures soit :

- par prélèvement automatique (voir avec la responsable périscolaire ou en mairie, avec la responsable des services) ;
- par TIPI (paiement en ligne sur le site www.tipi.budget.gouv.fr avec votre carte bancaire) ;
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public ;
- par tickets prépayés CESU (Chèque Emploi Service Universel) uniquement en format papier et non format numérique ;
- règlement chez un buraliste partenaire en numéraire ou carte bancaire.

En cas de réclamation, il convient de s'adresser en Mairie à la responsable des services ou à Monsieur le Maire. Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans les 2 mois suivant son émission. Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation n'est possible.

Restauration scolaire

Depuis septembre 2024, les repas nous sont livrés par un traiteur « Le Convivial » situé a Valdoie.

Vous pouvez retrouver les menus affichés au périscolaire et/ou sur le site de vezelois.fr

Les effets personnels

La commune de Vézelois ainsi que l'équipe d'animation déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels. Il est interdit d'avoir des objets de valeurs (mobiles, bijoux, consoles de jeux, jouets, montres connectées, etc….)

Droit à l'image

Dans le dossier d'inscription, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser, ou non, le droit d'image de votre(s) enfant(s). Si vous souhaitez prendre votre enfant en photo au sein de l'accueil vous devez impérativement demander l'accord à l'équipe pédagogique pour s'assurer qu'aucun autre enfant ne figure sur la photo.

Accidents et maladie

Maladie (fièvre.) : les parents sont informés par téléphone,

Accident sans gravité : les soins sont apportés par l'animatrice,

Accident grave : les services de secours et les parents sont appelés.

Les traitements médicamenteux :

Les médicaments ne sont donnés à l'enfant que sur présentation de l'ordonnance du médecin, ils doivent être remis le matin même à la responsable de l'accueil ou de sa référente qui se chargera de les administrer. Les médicaments devront être fournis dans leur emballage d'origine avec le nom et le prénom de l'enfant inscrits dessus, le dosage et la fréquence de prise inscrits sur ce dernier.

Pour rappel : **ne jamais** mettre les médicaments de votre enfant dans son cartable !

Pensez aux risques que votre enfant ou un autre puisse prendre en ingérant ces derniers.

Merci de retourner ce document avec le dossier d'inscription

Je soussigné :

Avoir lu et pris connaissance du règlement et du fonctionnement du périscolaire de Vézelois « Les Prailloux »

Le …… A ……

Signature